Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8670108
Centre d'intérêt: 170

L'Education des adultes, outil de développement socio-économique régional : problématique et mesures concrètes : rapport d'étape / présenté au Ministère de l'éducation et au Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie par le groupe de travail. -- 2e version. -- [Québec] : Le Groupe, 1985.
14 f. ; 28 cm.

Descripteur(s): Education des adultes * Développement régional * Développement communautaire * Développement économique

Le rapport comprend quatre parties. La première intitulée "Antécédents", fait l'historique du lien entre l'éducation des adultes et du développement régional. La seconde, intitulée "Sens des mots", fournit la définition des mots "région" et "développement régional" et précise le rôle de l'éducation des adultes dans le développement régional. La troisième partie présente une typologie qui permet de voir que l'éducation des adultes est liée de façon plus ou moins active au développement régional. Dans la quatrième partie, les membres du groupe de travail incitent les ministères (MEQ et MESST) à prendre certaines mesures concrètes pour favoriser le développement régional en lien avec l'éducation des adultes. Ces mesures touchent le budget 1985-1986, les priorités à retenir, la structure d'accueil et de support des projets dont le ministère de l'Education devra se doter, et finalement le groupe de travail lui-même dont le mandat devrait être reconduit.

Type de document: q

EDUQ 8670108

L'ÉDUCATION DES ADULTES
OUTIL DE DÉVELOPPEMENT
SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

PROBLÉMATIQUE ET MESURES CONCRÈTES

Avril 1985

RAPPORT D'ÉTAPE
Deuxième version

EDUQ 8670108

L'ÉDUCATION DES ADULTES
OUTIL DE DÉVELOPPEMENT
SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

PROBLÉMATIQUE ET MESURES CONCRÈTES

RAPPORT D'ÉTAPE
présenté au
ministère de l'Education
et au
ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la Technologie
par le groupe de travail

Avril 1985

INTRODUCTION

Ce document est le fruit d'un groupe de travail formé en décembre 1984 au ministère de l'Éducation avec comme mandat de proposer des mesures concrètes pour promouvoir le lien entre l'éducation des adultes et le développement régional. L'échéance fixée au groupe de travail est la Rencontre nationale de concertation d'abord prévue pour mai 1985.

Étant donné l'échéance rapprochée et étant donné surtout la conjoncture ministérielle (séparation du ministère de l'Éducation entre l'Éducation et l'Enseignement supérieur, la Science et la Technologie, réorganisation interne du nouveau ministère de l'Éducation et relocalisation de la responsabilité de l'éducation des adultes) vu la conjoncture, le groupe de travail a choisi de déposer, en temps pour la Rencontre nationale de concertation, un rapport d'étape qui ne bouscule rien mais qui en même temps propose aux ministères concernés de faire des annonces significatives qui puissent influencer la planification des organismes pour 85-86.

Nous recommandons aussi aux ministères de demander au groupe de travail de compléter son travail et de préparer un rapport plus complet.

Le groupe de travail était composé des personnes suivantes:

JEAN-PAUL BERGERON

Service de formation professionnelle
Direction de l'éducation des adultes du
primaire-secondaire
Ministère de l'Éducation

ANDRÉ DESCOTEAUX

Fer de Lance incorporée
Sherbrooke

JULES DESROSIERS, co-responsable du groupe

Service de l'éducation permanente
Direction des politiques et des plans
Ministère de l'Éducation

LOUIS DROUIN, directeur

Service de l'éducation des adultes
CEGEP de Limoilou

CLAUDE GINGRAS, co-responsable du groupe

Service de coordination et de développement régional
Direction générale de l'éducation des adultes
Ministère de l'Éducation

GUY MERCURE

Service de l'éducation des adultes
Direction générale de l'enseignement collégial
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

ROGER RICHARD, directeur

Service de l'éducation des adultes
Commission scolaire régionale des Bois-Francs

Le groupe de travail aura tenu six réunions d'au moins une journée et quatre consultations d'une journée chacune à Montréal, Victoriaville, Amqui et Québec.

1 - LES ANTÉCÉDENTS

1.1 La politique d'éducation des adultes

La politique d'éducation des adultes indique un certain nombre d'orientations qui ont incité les ministères (celui de l'Éducation et celui de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie) à élaborer des mesures concrètes dans le but d'accroître le lien entre l'éducation des adultes et le développement régional. Ces orientations sont les suivantes:

Importance du développement économique (p.50, 51,52)

Responsabilité des régions (p. 16)

Promotion du développement régional (p.16, 17)

Responsabilisation des intéressés dans une perspective d'éducation permanente (p.16)

1.2 Le travail de dix ans

Depuis plus de 10 ans, il y a plusieurs expériences québécoises où l'éducation des adultes joue un rôle actif dans le développement régional. Il s'est réalisé aussi plusieurs missions québécoises en France, en Angleterre, en Italie sur ce thème et aussi plusieurs missions étrangères au Québec. Des Québécois ont participé à des séminaires internationaux, à Montréal et en Grèce notamment, et à des séminaires québécois tenus à Québec.Forts de ces réflexions, on a tenu à Québec en mai 84 un important colloque sur l'éducation des adultes liée au développement régional. 250 personnes ont apporté leur participation enthousiaste à ces assises, qui marquèrent une étape dans le développement de ce dossier au Québec. Ces participants venaient pour la plupart des commissions scolaires et des cégeps (200); les autres (50) étaient des fonctionnaires québécois.

1.3 Un groupe de travail

Considérant les orientations de l'Énoncé de politique et considérant les acquis en matière d'éducation des adultes comme outil de développement régional, le ministère de l'Éducation a pris l'initiative, en décembre 1984, de former un groupe de travail pour mettre au point des mesures visant à promouvoir le rôle de l'éducation des adultes en la matière. Ce groupe, composé de fonctionnaires et de représentants

des réseaux secondaire et collégial, a préparé certaines mesures, partielles il est vrai, mais en temps pour être annoncées à la Rencontre nationale de concertation de 1985, conformément à son mandat.

1.4 Un thème nouveau

Le développement régional est un thème relativement nouveau en éducation. En matière de planification socio-économique aussi, d'ailleurs. Au Québec, l'éducation des adultes suit assez bien ce courant. À mesure que les régions sont de plus en plus considérées (se considèrent de plus en plus elles-mêmes) comme des lieux importants de développement social et économique, l'éducation des adultes est de plus en plus un partenaire important de tels développements, avec les autres partenaires du développement régional. La crise et la relance accentuent la pertinence de ce parteneurship.

1.5 Des acquis importants

Le ministère de l'Éducation s'intéresse au lien entre l'éducation des adultes et le développement régional depuis dix ans. Au moment de faire prendre un nouvel essor à ce dossier, il importe de prendre acte de son degré d'avancement actuel, pour bien réaliser qu'on ne part pas à zéro, tant dans les régions qu'au Ministère.

1.5.1 Voici d'abord des exemples des travaux déjà entrepris sur le terrain.

1.5.1.1 Les commissions scolaires et les cégeps de la région du Saguenay/Lac St-Jean viennent de se donner un Comité régional de concertation en foresterie. Leur but est de coordonner leurs offres de services en direction d'une industrie d'importance régionale. Ces organismes seront probablement ainsi plus utiles à l'économie régionale, du simple fait de leur coordination. Mais, ils ont là un instrument potentiellement très intéressant pour le développement de leur région. En effet, en tant qu'experts en développement des ressources humaines, ils peuvent contribuer à la définition de ce qui est bon pour les entrepreneurs locaux, pour les travailleurs, pour les familles, pour les villages et villes, et dès lors formuler des offres de services mieux adaptées aux problèmes et projets de la région.

1.5.1.2 Ce qui vient d'être dit du centre du Saguenay/Lac-St-Jean peut être dit du Centre de formation sur mesure de l'Outaouais à quelques nuances près. Le centre de l'Outaouais est créé à partir d'un souci d'achat chez nous: les organismes se regroupent pour prendre une meilleure part du marché local de la formation, en rendant plus accessible et mieux adapté l'ensemble du potentiel de formation qu'ils représentent, regroupés. Cela fait, ce centre constitue potentiellement un instrument important de développement régional; il suffirait, en effet, qu'on l'articule davantage sur les problématiques et priorités de développement de la région.

1.5.1.3 Ce point d'arrivée possible pour les deux centres mentionnés est un point de départ pour le Centre régional d'expertise en foresterie de l'Est du Québec. Cette fois, une commission scolaire et un cégep se mettent ensemble et, avec l'appui d'organismes du milieu, créent un centre de soutien à la formation, de recherche et de conseil qui se veut d'abord articulé sur la problématique de la forêt dans l'Est. Son conseil d'administration se compose de partenaires régionaux (éducation, forêt, économie) et son offre de services tente de servir et de stimuler les stratégies de développement de la région (rétrocession des lots, reboisement massif, entretien de la forêt, etc.).

1.5.1.4 En 1978-79, le Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire régionale des Bois-Francs inventait la «formation sur mesure pour les PME» (FMPME). La raison de cette invention était la suivante: le Service d'éducation des adultes s'apercevait que son offre de services en matière de formation professionnelle passait à côté d'un large secteur économique de la région, celui de la PME. Les PME en effet ont toutes des besoins trop variés pour former «un groupe de quinze étudiants». Qui plus est, leurs exploitants ne savent pas que la formation pourrait être une mesure rentable pour eux.

Se sentant solidaire de sa région et donc de ce tissu de PME, la Commission scolaire régionale inventa une formule pédagogique de type formation-consultation sur le tas, qu'elle développa par la suite avec le concours du Cégep de Victoriaville. La crise économique s'aggravant à peu près en même temps que la formule FMPME se mettait au point, cette dernière rendit de précieux services à la région en aidant les entreprises à «passer au travers». Cette expérience de concertation au service du développement régional fut un succès et donna lieu à la formation d'un centre de concertation des principales instances régionales de développement.

1.5.1.5 La Commission scolaire de la Vallée de la Matapédia et le Cégep de Rimouski ont entrepris depuis plusieurs années une contribution systématique aux efforts de revitalisation socio-économique de la vallée. S'inquiétant de la faiblesse de l'entrepreneurship local, ils réalisèrent que si, dans certaines régions, la création d'entreprises nouvelles est facilitée par une «culture favorable», il est probable alors que, dans la vallée, à voir faire les autres on apprend à ne pas entreprendre. S'inspirant d'expériences étrangères, ils décidèrent de mettre sur pied un programme de formation où des entrepreneurs potentiels apprendraient systématiquement à entreprendre, tout en mettant à exécution un projet réel de création ou d'expansion d'entreprise.

1.5.1.6 L'on hésite à ne pas parler de l'entreprise d'animation sociale, de formation populaire au travail de groupe et de formation professionnelle conduite dans les années 70 dans le JAL par l'Université Laval (Faculté d'agriculture) et par la Commission scolaire du Grand-Portage. Cette action exemplaire fut amorcée dans les pires conditions (les trois villages devaient être fermés par décision gouvernementale, n'étant «plus viables, ni économiquement ni socialement») et elle sauva les villages de la fermeture grâce à la création d'activités économiques permanentes.

1.5.1.7 En Estrie, Fer de Lance, qui regroupe les commissions scolaires , cégeps et universités de la région, supporte Pro-gestion, entreprise de conseil technique à la micro-entreprise, celle qui n'est pas éligible aux programmes gouvernementaux, et le Fonds de prévoyance d'investissement de Windsor Inc. sorte d'auto-assurance-emploi des travailleurs de Domtar et de Domcraft.

1.5.1.8 Le Cégep de Limoilou a, par de la formation, aidé des personnes âgées à former des coopératives d'habitation; à l'instar du Cégep F.X. Garneau, il aide un groupe de femmes entrepreneures à parfaire leurs connaissances pour raffermir leur position et celle de leurs entreprises.

1.5.1.9 Lors du début de la crise du fer, sur la Côte-Nord, grâce à l'animation et à la formation professionnelle, les cégeps et les commissions scolaires de la région ont appuyé les organismes locaux dans leurs efforts de reclassement des travailleurs et dans la consolidation et le développement d'activités économiques traditionnelles et jusque-là marginales: trappage, pêche côtière, agriculture. Ces secteurs d'activités représentent plusieurs centaines d'emplois.

1.5.1.10 Le Centre de gestion des coopératives (HEC, Université de Montréal) collabore avec des groupes de travailleurs à la mise sur pied d'entreprises auto-gérées. Il oeuvre actuellement à Lachine, en banlieu sud-ouest de Montréal, au sauvetage de plusieurs centaines d'emploi par la prise en main par les travailleurs de l'ancienne usine Brown-Bovery.

Cette liste n'est pas complète et la plupart des projets qu'elle contient sont en constante évolution. Nous l'avons dressée pour illustrer le sens à donner à l'éducation des adultes comme instrument de développement régional et aussi pour bien montrer que, même si ce thème est relativement nouveau, un plan d'action visant à le promouvoir pourrait compter avec une base solide d'action et de réflexion.

1.5.2 Personnes et structures concernées dans les ministères

Cette action et cette réflexion du terrain, que nous venons de survoler, est d'ailleurs une démarche à laquelle s'associe le ministère de l'Éducation depuis plusieurs années. Des gens de la coordination-concertation régionale, de la recherche-développement, de la formation professionnelle (PME, forêt, agriculture...), de la formation générale et socioculturelle (animation communautaire, alphabétisation, éducation populaire...), de tous les secteurs en somme y ont participé. En particulier, la Direction générale de l'éducation des adultes (services régionaux), supporte financièrement et techniquement une dizaine de projets chaque année depuis plusieurs années et le Service d'éducation permanente de la Direction des politiques et des plans contribue à la recherche et à la circulation des informations.

Dans la réalisation de ces travaux, il y a concertation ad hoc avec les responsables du développement des programmes de formation professionnelle chaque fois qu'un projet régional a des incidences sur un champ professionnel.

En d'autres termes: au moyen de mécanismes légers et très efficaces de concertation, on arrive à réaliser les deux fonctions ministérielles suivantes:

1. reconnaître, inciter et supporter au plan financier et technique;

2. planifier et contrôler le développement des programmes en conciliant la nécessité de la normalisation provinciale d'une part, et celle de la particularité d'initiatives locales ayant parfois un impact provincial d'autre part.

Cette double fonction devra continuer de faire l'objet d'une attention particulière; elle devra être confiée à des mécanismes explicites. En effet, on doit se rappeler:

1. que les moyens de «reconnaître, inciter et supporter» ne sont pas au point non plus que les moyens de «planifier et contrôler le développement des programmes ...)». En effet, jusqu'à maintenant, on a traité cas par cas et il faut mettre au point des moyens de plus d'envergure dans un domaine qui exclut pourtant la standardisation;

2. que jusqu'à récemment la concertation ministérielle était facile puisqu'elle se faisait à l'intérieur d'une même direction générale, celle de l'éducation des adultes, alors qu'elle implique maintenant quatre directions générales appartenant à deux ministères.

Rappelons en terminant qu'en mai 1984, quarante fonctionnaires ont participé aux travaux du colloque sur l'éducation des adultes liée au développement régional. Aujourd'hui ces quarante personnes sont à la Direction des politiques et des plans et à la Direction de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, dans les directions régionales, au ministère de l'Éducation, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et à la Direction des cours par correspondance.

2 - LE SENS DES MOTS

2.1 Région

Région a plusieurs sens, correspondant à des niveaux différents de réalité, d'organisation territoriale.

Dans le présent contexte, région n'a pas toujours le même sens d'un projet régional à un autre.

Il n'est surtout pas nécessaire qu'un projet se situe au niveau de la région administrative pour être régional.

Dans l'expression «formation liée au développement régional», on emploie «région» pour signifier que la formation contribue à résoudre un problème collectif partagé par les personnes d'un territoire et qui a trait à leur environnement physique et humain.

À quel niveau les gens d'action se situeront-ils pour définir une action de formation liée au développement régional? Réponse: au niveau où l'on sent que tel problème donné est travaillable.

2.2 Développement régional

Le développement régional, c'est la prise en charge de leur propre destin socio-économique par les gens d'un milieu géographique donné.

Cette notion, qui fait consensus dans le monde de l'éducation des adultes québécois, respecte l'approche des milieux ayant des responsabilités spécifiques de développement régional. Par exemple, on peut lire dans Le choix des régions, à la page 28, ce qui suit:

> «L'évolution historique du développement des régions met donc en évidence le leadership de plus en plus assumé par le milieu, dans de nombreux secteurs d'activités». Responsabilité partagée entre le Gouvernement et les régions, «le développement des régions doit se fonder sur les dynamismes locaux» (idem p. 58).

Vu la conjoncture actuelle, on choisira de supporter prioritairement les actions de développement qui ont pour but de créer ou de maintenir des emplois.

On parlera de développement socio-économique régional.

2.3 Rôle de l'éducation

En région, notre rôle est d'être associés, comme partenaires, aux plans de développement, cela va de soi. Par ailleurs, il n'est pas vraiment nécessaire que de tels plans au sens strict existent pour que nous puissions agir utilement. En effet, étant donnée une problématique régionale (problématique d'ensemble ou partielle), nous intervenons à partir de et dans le cadre de consensus du milieu sur des situations problématiques.

À quel titre interviendrons-nous? Nous interviendrons parce que l'éducation est un partenaire important du développement socio-économique régional.

L'éducation peut mettre au service des problèmes et des projets de la région des bâtisses et des équipements spécialisés, un personnel d'experts en une variété de techniques et de connaissances. Et surtout, nous représentons un grand nombre d'équipes et de centres spécialisés dans la formation des personnes, leur mobilisation, leur animation, dans leur diagnostic et leur évaluation. Nous sommes, en particulier, des spécialistes de la formation professionnelle. Nous possédons à ce titre les atouts suivants:

- des formules d'enseignement adaptées;
- un temps de réponse rapide;
- une concertation intra et interréseaux.

Noter que ces atouts sont inégalement répartis. Les mesures qui suivent auront pour résultat de les développer davantage.

Il n'est pas inutile de rappeler que la commission scolaire et le cégep ont une place importante parmi les agents économiques d'un milieu, ne serait-ce qu'en raison de leur chiffre d'affaires. Les dix, vingt ou trente millions de dollars que représente leur budget annuel en font même parfois le plus gros agent économique du milieu; il est donc raisonnable que les mondes de l'économie et de l'éducation se sentent moins cloisonnés et plus solidaires.

3 - UNE TYPOLOGIE

Nous avons étudié une typologie permettant de voir que l'éducation des adultes est liée de façon plus ou moins active au développement régional. On y voit que dans certains cas l'éducation est une sorte de préparation lointaine, en attente, au cas où. Dans d'autres cas, l'éducation accompagne le développement, le supporte au moment même où il s'implante. Dans les cas les plus actifs enfin, l'éducation est un des moteurs, elle contribue directement à faire arriver le développement.

4 - LES MESURES CONCRÈTES

Des expériences récentes nous permettent de conclure que les commissions scolaires et les cégeps peuvent être un instrument de développement de leur région et contribuer activement aux efforts faits en région pour y améliorer la qualité et le niveau de vie.

C'est pourquoi nous incitons les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie à affirmer leur intention de donner une suite concrète aux orientations contenues dans l'Énoncé de politique touchant l'importance de l'éducation des adultes en matière de développement régional.

En conséquence nous suggérons que les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie incitent les commissions scolaires, les cégeps et les universités à simpliquer comme partenaires actifs dans le développement de leur région. En priorité, ils les encourageront à supporter le développement économique endogène des régions, c'est-à-dire les initiatives originant du milieu lui-même et ayant pour but de relancer l'activité économique et l'emploi. Pour faciliter cette implication, ils annonceront les cinq mesures suivantes:

4.1 Budget 1985-86

Le ministère de l'Éducation consacre 140 000 $ à ce dossier en 1984-1985 (voir tableau); ce montant se répartit comme ceci: projets des commissions scolaires: 125 000 $, recherche: 15 000 $. En 1985-1986, ce budget sera porté à 275 000 $; projet des commissions scolaires: 225 000 $, recherche 50 000 $. Cela représente une augmentation totale de 135 000 $. Il faut s'attendre à d'autres augmentations dans le futur.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie portera de 75 000 $ (1984-85) à 125 000 $ (1985-86) le montant qu'il consacre aux projets présentés par les cégeps.

TABLEAU I: vue d'ensemble du support financier

	en 1984-85	Ventilation +	Bonification =	1985-1986
Commissions scolaires	200 000 $	125 000 $	100 000 $	225 000 $
Cégeps		75 000 $	50 000 $	125 000 $
Recherche	15 000 $	15 000 $	35 000 $	50 000 $
TOTAL	215 000 $	215 000 $	185 000 $	400 000 $

L'argent consacré aux projets des commissions scolaires et des cégeps servira, non pas à la formation, mais à l'encadrement et à la concertation. La recherche portera sur les moyens et les modèles d'intervention et sur l'évaluation de l'impact des interventions.

4.2 Priorités 1985-1986

Les projets retenus en priorité seront ceux qui correspondent aux orientations suivantes:

- ceux qui visent à la création ou au maintien d'emplois;
- ceux qui font l'objet d'une concertation d'au moins deux des organismes suivants: commission scolaire-cégep-université;
- ceux où l'éducation s'associe à d'autres agents du milieu: agents du développement régional et du développement économique;
- ceux qui visent la sensibilisation des partenaires en région au sujet de l'utilité potentielle de l'éducation des adultes en matière de développement socio-économique régional.

4.3 Structure d'accueil et de support

Le ministère de l'Éducation se dote d'une structure d'accueil et de support des projets présentés par les commissions scolaires. Elle sera logée à la Direction générale des réseaux ou à la Direction de l'éducation des adultes. De toute manière les deux directions consacreront des ressources humaines à ces projets de même que le Service d'éducation permanente. Au total le Ministère devrait consacrer deux personnes-année à ce dossier.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie se dotera d'une structure d'accueil et de support des projets présentés par les cégeps. Elle sera logée au Service de la formation des adultes.

Dans l'étude des projets, les deux ministères agiront de façon concertée.

4.4 Groupe de travail

Les mesures qui précèdent représentent un progrès dans la mise en oeuvre de l'Énoncé de politique. Mais il reste un certain nombre de questions importantes à éclairer.

C'est pourquoi le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie reconduitront le groupe de travail, qui sera un groupe interministériel du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie - ministère de l'Éducation. Il peut y avoir lieu de retoucher la composition du groupe pour que les trois ordres d'enseignement y soient bien pris en compte, dans la perspective d'une active concertation des instances d'éducation, concertation tout aussi indispensable au niveau central que dans les régions.

Le groupe devrait faire des propositions sur les questions suivantes, avant la fin de 1985.

- La concertation avec les ministères: le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et les commissions de formation professionnelle, d'autres ministères concernés par le développement économique et régional;

- l'adaptation des présentes mesures au contexte des grandes villes;

- le support à fournir dans les régions par les régions (recherche, information, entraide, perfectionnement);

- les moyens de stimuler davantage l'implication des instances locales d'éducation;

- toute autre question pertinente.

4.5 Rapports privilégiés entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

La concertation commissions scolaires - cégeps - universités est fondamentale. En effet, la concertation entre les organismes publics d'éducation est une condition de base de l'articulation éducation-développement économique. Pour faciliter cette concertation, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie auront des rapports privilégiés dans ce dossier.

C'est pourquoi les présentes mesures seront prises et annoncées conjointement par les deux ministères.